

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -** Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Nouredine Ben ARBIA.

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

#### **BILAN ARRETE AU 30 juin 2020** (exprimé en dinar tunisien)

<b>ACTIFS</b>	Notes	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	15 389 306	17 409 438	10 885 757
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	499 651 775	503 945 493	503 266 572
Portefeuille-titres commercial	6	115 930	309 990	37 318 719
Portefeuille d'investissement	7	37 606 980	34 792 483	33 024 660
Valeurs immobilisées	8	8 512 376	7 350 496	8 588 456
Autres actifs	9	12 681 299	14 376 287	13 168 250
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><u>573 957 666</u></u>	<u><u>578 184 188</u></u>	<u><u>606 252 414</u></u>
<b>PASSIFS</b>	Notes	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
Dettes envers la clientèle	10	4 827 014	4 970 784	4 598 991
Emprunts et dettes rattachées	11	435 516 772	420 411 526	442 818 446
Fournisseurs et comptes rattachés	12	32 892 969	62 227 455	61 591 991
Autres passifs	13	6 462 199	6 703 913	6 660 105
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><u>479 698 953</u></u>	<u><u>494 313 677</u></u>	<u><u>515 669 534</u></u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		40 568 843	40 765 614	40 576 650
Résultats reportés		15 275 294	15 275 294	15 275 294
Actions propres		(3 490 388)	(3 434 231)	(3 488 663)
Résultat en instance d'affectation		13 219 598	-	-
Résultat de la période		3 685 365	6 263 834	13 219 598
<b>Total des capitaux propres</b>	14	<u><u>94 258 713</u></u>	<u><u>83 870 511</u></u>	<u><u>90 582 880</u></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><u>573 957 666</u></u>	<u><u>578 184 188</u></u>	<u><u>606 252 414</u></u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 30 juin 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

		<b>30 Juin</b>	<b>31 Décembre</b>
		<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>
	<b><u>Notes</u></b>		<b><u>2019</u></b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
		<b>86 599 272</b>	<b>83 916 531</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	10 508 619	12 397 781
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	75 090 653	82 938 623
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
		<b>696 809 794</b>	<b>729 494 944</b>
Cautions Reçues	39- B-1	240 118 871	246 379 154
Garanties Reçues	39- B-2	21 477 011	21 477 011
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	89 317 034	92 064 839
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	345 896 877	387 896 819
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
		<b>21 550 000</b>	<b>13 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	21 550 000 **	50 400 000 *

(\*) Dont l'équivalent d'un montant de 12.000.000 Euro.

(\*\*) Dont l'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**

**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2020**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	31 054 081	31 838 543	64 835 649
Intérêts et charges assimilées	16	(20 160 005)	(19 028 373)	(38 849 368)
Produits des placements	17	1 606 370	1 421 790	2 508 817
Autres produits d'exploitation	18	106 366	85 211	213 865
<b>Produit net</b>		<u>12 606 812</u>	<u>14 317 171</u>	<u>28 708 962</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	19	2 736 264	2 654 721	5 449 288
Dotations aux amortissements	20	296 720	286 134	580 756
Autres charges d'exploitation	21	1 520 179	1 386 297	2 811 577
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>4 553 164</u>	<u>4 327 152</u>	<u>8 841 620</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>8 053 648</u>	<u>9 990 019</u>	<u>19 867 342</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	2 996 696	1 741 112	1 554 021
Dotations nettes aux autres provisions	23	55 285	478 918	1 475 068
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>5 001 668</u>	<u>7 769 990</u>	<u>16 838 253</u>
Autres gains ordinaires	24	19 214	41 596	293 443
Autres pertes ordinaires	25	(235)	(476)	(789)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>5 020 646</u>	<u>7 811 110</u>	<u>17 130 907</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(988 245)	(1 504 296)	(3 602 521)
Contribution sociale de solidarité	26	(84 707)	(42 980)	(308 788)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>3 947 694</u>	<u>6 263 834</u>	<u>13 219 598</u>
Contribution Conjoncturelle	26	(262 329)	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>3 685 365</u>	<u>6 263 834</u>	<u>13 219 598</u>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,773</b>	<b>1,311</b>	<b>2,769</b>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2020**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2019</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	27	131 966 247	175 943 528	367 896 824
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(122 984 680)	(115 874 272)	(268 243 251)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(4 129 572)	(4 078 408)	(8 472 742)
Intérêts payés	30	(21 366 207)	(20 198 545)	(39 398 648)
Impôts et taxes payés	31	(7 874 393)	(7 809 219)	(14 839 082)
Placement monétaire	6	37 202 789	9 797 053	(27 211 676)
Autres flux liés à l'exploitation	37	1 248 323	(1 393 922)	(205 137)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>14 062 506</u>	<u>36 386 214</u>	<u>9 526 287</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(282 895)	(140 034)	(1 681 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	69 000	1 230	2 480
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 455 000)	(3 140 582)	(4 405 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	2 902 132	8 027 494	10 092 092
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(3 766 763)</u>	<u>4 748 108</u>	<u>4 007 321</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Décassements suite au rachat des actions propres	14	(1 725)	(187 160)	(241 591)
Dividendes et autres distributions	36	(7 807)	(4 784 316)	(4 973 280)
Encaissements provenant des emprunts	11	154 071 000	147 631 000	380 594 000
Remboursements d'emprunts	11	(159 853 662)	(182 153 956)	(393 796 529)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(5 792 194)</u>	<u>(39 494 432)</u>	<u>(18 417 400)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>4 503 549</u></b>	<b><u>1 639 890</u></b>	<b><u>(4 883 792)</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	4	10 885 757	15 769 548	15 769 548
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	15 389 306	17 409 438	10 885 757

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### *1-1 Présentation de la société*

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

#### *1-2 Régime fiscal de la société*

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

*L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.*

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers semestriels au 30 juin 2020 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promu par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, et le circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

### ***Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :***

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### ***3-1 Bases de mesure***

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### ***3-2 Unité monétaire***

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

#### ***3-3 Sommaire des principales méthodes comptables***

##### ***3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :***

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

#### *A- Actifs courants*

#### *B1- Actifs nécessitant un suivi particulier*

*B2- Actifs incertains*

*B3- Actifs préoccupants*

*B4- Actifs compromis*

*Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :*

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

*Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :*

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances. Cette *décision* a été annulée par le conseil d'administration réuni le 17 mars 2020.

Ce changement dans les méthodes d'estimation n'a eu aucun impact sur les comptes, dans la mesure où les garanties retenues n'ont concerné que les actifs courants et les actifs nécessitant un suivi particulier.

*La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.*

*Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :*

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

##### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

#### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### *3-3-10 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

#### ***Avantages à court terme***

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### ***Avantages postérieurs à l'emploi***

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

### ***3-4 Impact de la pandémie COVID-19***

#### **a- Constatation des revenus au titre du premier semestre 2020**

L'année 2020 s'est caractérisée par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

En vue d'atténuer les retentissements économiques et financiers de cette pandémie à l'échelle nationale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités publiques, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020.

A ce titre, la CIL a traité 4.902 contrats totalisant 293.669 KDT d'encours financier et se traduisant par des reports d'échéances en principal de l'ordre de 52.260 KDT.

Les intérêts courus et non perçus au titre de ces contrats s'élèvent, au 30 juin 2020, à 7.412 KDT et ont été constatés en produits de la période close à cette date.

#### **b- Impact des mesures conjoncturelles sur le risque de crédit**

Les conséquences de l'impact économique sur les pertes de crédit attendues ont été prises en comptes, pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle.

A cet égard, compte tenu des caractères exceptionnels du ralentissement économique du premier semestre 2020 liés aux mesures de confinement temporaires et du soutien apportées par le gouvernement, les critères classiques d'appréciation du risque de crédit basés sur les principes édictés par la circulaire de la BCT n°91-24 telle qu'elle a été modifiée par les circulaires subséquentes, ont été adaptés afin de tenir compte des conséquences de la circulaire BCT n°2020-06.

A ce titre, les reports d'échéances de paiement accordés aux clients ont été considérés comme ne répondant pas à une difficulté financière des clients, mais plutôt à une crise de liquidité passagère et en conséquence, le risque de crédit n'a pas été considéré, par défaut, comme ayant augmenté significativement.

#### **c- Impact économique de la crise du COVID19**

Les risques de la prolongation de la crise COVID19 et d'ajustement, à la baisse, des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie demeurent significatifs.

En effet, il n'est pas exclu que des risques latents au niveau de la reprise de l'activité commerciale ou bien au niveau de la perte de crédit, se matérialisent à partir du 4ème trimestre 2020, suite à une éventuelle extension de la crise sanitaire ou bien suite à la reprise d'un rythme normal de facturation des échéances de leasing.

De ce fait, le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent. Néanmoins, il n'existe aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

#### NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques	15 299 441	17 161 946	10 697 871
- Caisses	89 865	247 492	187 886
<b>Total</b>	<b><u>15 389 306</u></b>	<b><u>17 409 438</u></b>	<b><u>10 885 757</u></b>

#### NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>535 341 475</b>	<b>537 027 229</b>	<b>536 327 286</b>
Encours financiers	482 651 841	496 531 896	497 597 833
Impayés	46 824 813	43 082 776	41 446 274
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	7 412 467	-	-
Intérêts échus différés	(1 547 647)	(2 587 443)	(2 716 821)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>2 004 522</b>	<b>1 375 542</b>	<b>568 714</b>
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b><u>537 345 997</u></b>	<b><u>538 402 772</u></b>	<b><u>536 895 999</u></b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des encours	(9 796 376)	(7 506 067)	(9 422 142)
Provisions pour dépréciation des impayés	(19 808 648)	(17 936 809)	(17 181 536)
Provision collective	(3 324 000)	(4 694 000)	(3 324 000)
Produits réservés	(4 765 197)	(4 320 402)	(3 701 749)
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b><u>499 651 775</u></b>	<b><u>503 945 493</u></b>	<b><u>503 266 572</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b><u>498 166 547</u></b>
<b>Additions de la période</b>	
- Investissements	80 522 155
- Relocations & transferts	2 324 156
<b>Retraits de la période</b>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(260 545)
- Cessions anticipées	(6 998 184)
- Relocations & transferts	(2 267 747)
- Remboursements du capital	(86 830 020)
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b><u>484 656 363</u></b>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>			
- A recevoir dans moins d'un an	211 406 744	225 799 464	234 845 451
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	349 173 615	351 625 298	343 526 268
- A recevoir dans plus de de 5 ans	3 858 610	5 473 711	3 552 197
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<u><b>564 438 969</b></u>	<u><b>582 898 473</b></u>	<u><b>581 923 915</b></u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>			
- Revenus non acquis à moins d'un an	41 780 021	44 624 434	47 135 878
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	47 246 581	47 578 318	44 671 225
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	290 432	527 233	257 736
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<u><b>89 317 034</b></u>	<u><b>92 729 985</b></u>	<u><b>92 064 839</b></u>
- Valeurs résiduelles	116 581	199 127	290 564
- Contrats suspendus ordinaires	-	25 032	49 717
- Contrats suspendus contentieux	7 413 326	6 139 249	7 398 476
- Contrats en instance de mise en force	2 004 522	1 375 542	568 714
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<u><b>484 656 363</b></u>	<u><b>497 907 438</b></u>	<u><b>498 166 547</b></u>

**Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	<b>ANALYSE PAR CLASSE</b>					<b>TOTAL</b>
	<b>A</b> Actifs courants	<b>B 1</b> Actifs nécessitant un suivi particulier	<b>B 2</b> Actifs incertains	<b>B 3</b> Actifs préoccupants	<b>B 4</b> Actifs compromis	
Encours financiers	284 916 841	171 738 903	12 805 387	2 429 607	10 761 103	482 651 841
Impayés	1 993 550	18 018 497	4 776 617	2 043 200	19 992 948	46 824 813
Contrats en instance de mise en force	2 004 522	-	-	-	-	2 004 522
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>288 914 914</b>	<b>189 757 401</b>	<b>17 582 004</b>	<b>4 472 806</b>	<b>30 754 051</b>	<b>531 481 176</b>
Avances reçues (*)	(4 278 459)	(1 435)	-	-	(542 045)	(4 821 939)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>284 636 455</b>	<b>189 755 966</b>	<b>17 582 004</b>	<b>4 472 806</b>	<b>30 212 007</b>	<b>526 659 238</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>10 447 819</b>	<b>60 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 508 619</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>295 084 274</b>	<b>189 816 766</b>	<b>17 582 004</b>	<b>4 472 806</b>	<b>30 212 007</b>	<b>537 167 857</b>
Produits réservés	-	-	(1 035 618)	(425 456)	(3 304 123)	(4 765 197)
Provisions sur encours financiers	-	-	(68 611)	(191 699)	(9 536 067)	(9 796 376)
Provisions sur impayés	-	-	(1 976 678)	(1 165 944)	(16 666 027)	(19 808 648)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 080 907)</b>	<b>(1 783 099)</b>	<b>(29 506 217)</b>	<b>(34 370 222)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>295 084 274</b>	<b>189 816 766</b>	<b>14 501 097</b>	<b>2 689 708</b>	<b>705 790</b>	<b>502 797 635</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>3,27%</b>	<b>0,83%</b>	<b>5,62%</b>	
			<b>9,73%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019</b>			<b>6,66%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2019</b>			<b>7,92%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>17,52%</b>	<b>39,87%</b>	<b>97,66%</b>	
			<b>65,76%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019</b>			<b>83,09%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2019</b>			<b>67,71%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
- Certificats de Dépôt	-	-	37 000 000
- Titres SICAV	115 930	309 990	318 719
<b>Total</b>	<b>115 930</b>	<b>309 990</b>	<b>37 318 719</b>

Les titres SICAV se détaillent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
LA GENERALE OBLIG-SICAV	1 000	115,930	115 930
Total			<b>115 930</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
- Titres de participation	3 305 368	4 305 308	3 305 368
- Titres immobilisés	36 634 032	32 060 395	32 054 032
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<b>Montant brut</b>	<b>39 941 400</b>	<b>36 367 703</b>	<b>35 361 400</b>
<b>A déduire :</b>			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<b>Montant libéré</b>	<b>38 941 400</b>	<b>35 367 703</b>	<b>34 361 400</b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions pour dépréciation	(1 334 420)	(575 220)	(1 336 740)
<b>Montant net</b>	<b>37 606 980</b>	<b>34 792 483</b>	<b>33 024 660</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>32 054 032</b>	<b>31 054 032</b>	<b>1 000 000</b>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 9	6 455 000	6 455 000	
<u>Cessions de la période</u>			
- Société DAR EL JELD	(1 675 000)	(1 675 000)	
- Société EMP	(200 000)	(200 000)	
<b>Soldes au 30 Juin 2020</b>	<b>36 634 032</b>	<b>35 634 032</b>	<b>1 000 000</b>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><u>Titres de participation</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 999 880	1,000	1,000	1 999 880	-	2011/2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participation</u></b>				<b><u>3 305 368</u></b>	<b><u>243 770</u></b>		
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société DAR EL JELD	8 250	100,000	100,000	825 000	-	2015/2016	7,37%
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	25 000	10,000	10,000	250 000	-	2013	14,71%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	3 995	10,000	10,000	39 950	-	2014	9,40%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	450	100,000	100,000	45 000	-	2015	10,23%
* CIL SICAR FONDS N° 1				303 700	-	2014	
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	62 650	1,000	1,000	62 650	-	2014	10,99%
* Société SEI	907	100,000	100,000	90 700	70 300	2014	9,55%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	553	100,000	100,000	55 300	-	2014	6,14%
* Société HOLFOOD	525	100,000	100,000	52 500	-	2015	10,50%
* Société ECOLE EL EUCH	1 998	10,000	10,000	19 980	-	2015	5,88%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	500 000	2015	5,78%
* Société HF CONSULTING	562	10,000	10,000	5 620	5 620	2015	3,31%
* Société LES DELICES DE MAMAN	7 000	10,000	10,000	70 000	-	2015	7,00%
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	300	100,000	100,000	30 000	-	2016	15,00%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	137 000	2016	24,17% (*)
* Société SIFAT	5 000	10,000	10,000	50 000	-	2016	14,08%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240		100,000	824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société MEDPLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	-	2016	7,30%
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	40 000	120,000	10,000	4 800 000	314 520	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	2 00 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	4 200	100,000	100,000	420 000	-	2018	29,68% (*)
* Société POLYBAT	21 90 000	1,000	1,000	2 190 000	-	2018	30,00% (*)
* Société TUNIFRIES	8 870	100,000	100,000	887 000	-	2018	13,60%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	7 95 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>36 634 032</u></b>	<b><u>1 090 650</u></b>		
<b><u>Total</u></b>				<b><u>39 939 400</u></b>	<b><u>1 334 420</u></b>		

(\*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20%.

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 30 JUN 2020**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Régularisations et reclassement	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	144 592	-		-	144 592	133 821	3 525	-	137 347	7 245
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>144 592</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>144 592</b>	<b>133 821</b>	<b>3 525</b>	<b>-</b>	<b>137 347</b>	<b>7 245</b>
Immeubles	5,0%	6 847 540	-			6 847 540	3 417 524	134 309	-	3 551 832	3 295 708
Matériel de transport	20,0%	1 367 474	103 600	-	(161 960)	1 309 114	906 282	111 600	(107 972)	909 909	399 205
Equipements de bureau	10,0%	495 072	17 245		-	512 317	338 892	12 951	-	351 843	160 474
Matériel informatique	33,3%	335 057	39 522		-	374 579	299 490	11 681	-	311 170	63 408
Installations générales	10,0%	773 569	127 528		-	901 097	404 751	30 922	-	435 673	465 424
Immeubles hors exploitation (*)		4 076 749	5 000		-	4 081 749	-	-	-	-	4 081 749
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		49 163	-	(10 001)	-	39 162	-	-	-	-	39 162
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>13 944 623</b>	<b>292 896</b>	<b>(10 001)</b>	<b>(161 960)</b>	<b>14 065 558</b>	<b>5 366 938</b>	<b>301 462</b>	<b>(107 972)</b>	<b>5 560 428</b>	<b>8 505 131</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>14 089 215</b>	<b>292 896</b>	<b>(10 001)</b>	<b>(161 960)</b>	<b>14 210 150</b>	<b>5 500 759</b>	<b>304 987</b>	<b>(107 972)</b>	<b>5 697 774</b>	<b>8 512 376</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Ils s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Prêts au personnel	5 617 992	4 725 197	4 641 303
- Personnels, avances et acomptes	29 155	17 084	15 130
- Créances sur cessions d'immobilisations	16 413	531 837	59 217
- Avances aux fournisseurs	1 002	31 139	24 125
- Etat, crédit de TVA	-	188 288	-
- Compte d'attente / avance de TVA	249 531	322 375	268 051
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés (voir note 26)	100 795	-	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	3 366 960	5 967 110	5 362 398
- Produits à recevoir des tiers	2 118 566	1 629 540	1 100 573
- Compte d'attente	160 969	108 258	106 518
- Charges constatées d'avance	150 068	197 749	24 196
- Autres comptes débiteurs	325 033	285 835	279 931
- Compte courant, fonds gérés	-	61 230	544 595
- Charges à répartir (A)	1 333	4 000	2 666
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	274 330	350 799	267 899
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	807 815	487 274	1 002 705
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>13 219 961</u></b>	<b><u>14 907 714</u></b>	<b><u>13 699 307</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions	(538 662)	(531 427)	(531 057)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>12 681 299</u></b>	<b><u>14 376 287</u></b>	<b><u>13 168 250</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**

**AU 30 JUIN 2020**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir (a)	33%	752 863	-	752 863	750 197	1 333	751 530	1 333
Frais d'émission des emprunts locaux	(b)	5 063 021	94 383	5 157 404	4 795 122	87 953	4 883 075	274 330
Frais d'émission des emprunts étrangers	(b)	1 835 185	-	1 835 185	832 480	194 890	1 027 370	807 815
<b>TOTAUX</b>		<b>7 651 069</b>	<b>94 383</b>	<b>7 745 452</b>	<b>6 377 798</b>	<b>284 176</b>	<b>6 661 975</b>	<b>1 083 478</b>

(a) Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA ), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 282.843 figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 821 939	4 965 709	4 593 916
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 827 014</u></b>	<b><u>4 970 784</u></b>	<b><u>4 598 991</u></b>

## NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Banques locales	172 828 284	184 771 741	165 772 000
- Banques étrangères	140 815 973	86 549 351	151 969 519
- Emprunts obligataires	69 210 800	96 496 200	84 896 200
- Certificats de dépôt	13 500 000	23 000 000	5 500 000
- Certificats de leasing	28 000 000	18 000 000	22 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b><u>424 355 057</u></b>	<b><u>408 817 292</u></b>	<b><u>430 137 719</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 698 030	7 429 897	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 061 568	1 875 027	2 581 892
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 621 524	2 719 871	4 984 768
- Intérêts courus sur certificats de leasing	389 774	140 401	303 265
- Intérêts et commissions constatées d'avance sur certificats de dépôt	(275 239)	(270 311)	(40 350) *
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(290 908)	(265 873)	(232 380)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(19 149)	(27 957)	(23 529)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing	(23 884)	(6 823)	(7 982) *
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b><u>11 161 715</u></b>	<b><u>11 594 234</u></b>	<b><u>12 680 728</u></b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>435 516 772</u></b>	<b><u>420 411 526</u></b>	<b><u>442 818 446</u></b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt et certificats de leasing".

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	682 495	-	682 495	-	-	-
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	1 500 000	-	-	1 500 000	-	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	1 400 000	-	350 000	1 050 000	350 000	700 000
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 200 000	-	-	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (3/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (4/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	4 000 000	-	-	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 800 000	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 500 000	-	-	1 500 000	1 000 000	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETEAU 30 JUN 2020**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 156 172	-	915 554	3 240 617	2 247 241	993 376
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 333	-	3 333 333
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 600 000	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	800 000	-	-	800 000	600 000	200 000
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
Amen Bank 4/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	500 000
BT (3/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (5/2018)	1 500 000	Annuellement (2019-2023)	750 000	-	-	750 000	-	750 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2020)	6 666 667	-	-	6 666 667	-	6 666 667
BIAT (2/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Amen Bank (1/2019)	1 500 000	Annuellement (2019-2020)	750 000	-	-	750 000	-	750 000
Amen Bank (2/2019)	1 000 000	Annuellement (2019-2020)	500 000	-	-	500 000	-	500 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	1 666 666	1 666 667
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	5 000 000	-	1 666 667	3 333 333	1 666 667	1 666 667
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
ATB (1/2020)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
Amen Bank (1/2020)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (1/2020)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	1 410 000	-	1 410 000	940 000	470 000
BT (2/2020)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	2 800 000	-	2 800 000	1 866 664	933 336
BT (3/2020)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
BT (4/2020)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	-	811 000	-	811 000	540 664	270 336
BTE	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 244 748	255 252
ATTIJARI BANK (1/2020)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	660 000	-	660 000	271 715	388 285
ATTIJARI BANK (2/2020)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	-	1 390 000	-	1 390 000	572 248	817 752
BIAT	19 000 000	Crédits relais	-	19 000 000	6 000 000	13 000 000	-	13 000 000
<b>Sous-total</b>			<b>165 772 000</b>	<b>39 571 000</b>	<b>32 514 716</b>	<b>172 828 284</b>	<b>89 833 280</b>	<b>82 995 004</b>

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	3 648 112	-	714 286	2 933 826	1 505 254	1 428 572
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	13 133 333	-	333 333	12 800 000	11 922 222	877 778
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	2 142 857	-	357 143	1 785 714	1 071 428	714 286
BERD	EUR 15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	1 483 571	-	1 483 571	-	-	-
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	21 571 429	-	3 571 429	18 000 000	10 857 143	7 142 857
SANAD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	23 551 500	-	3 364 500	20 187 000	13 458 000	6 729 000
GGF	EUR 3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	7 975 716	-	1 329 284	6 646 432	5 791 861	854 571
SANAD II	EUR 6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	18 741 000	-	-	18 741 000	14 576 338	4 164 662
GGF II	EUR 2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	-	6 282 000	4 478 002	1 803 998
PROPARCO	EUR 12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	-	37 800 000	33 600 000	4 200 000
EBRD	EUR 5 000 000	Semestriellement (2021-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	15 640 000	-
<u>Sous-total</u>			<u>151 969 519</u>	<u>-</u>	<u>11 153 546</u>	<u>140 815 973</u>	<u>112 900 248</u>	<u>27 915 724</u>
<u>Total des crédits bancaires</u>								
			<u>317 741 519</u>	<u>39 571 000</u>	<u>43 668 261</u>	<u>313 644 257</u>	<u>202 733 528</u>	<u>110 910 728</u>
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)						
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	2 600 000	-	-	2 600 000	-	2 600 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	15 600 000	-	5 200 000	10 400 000	5 200 000	5 200 000
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	12 736 200	-	4 245 400	8 490 800	4 245 400	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	12 960 000	-	3 240 000	9 720 000	6 480 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			<u>84 896 200</u>	<u>15 000 000</u>	<u>30 685 400</u>	<u>69 210 800</u>	<u>36 925 400</u>	<u>32 285 400</u>

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETE AU 30 JUIN 2020**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			5 500 000	11 500 000	3 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>Sous-total</u>			5 500 000	11 500 000	3 500 000	13 500 000	-	13 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			17 000 000	28 000 000	32 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats WIFAK BANK			5 000 000	60 000 000	50 000 000	15 000 000	-	15 000 000
<u>Sous-total</u>			22 000 000	88 000 000	82 000 000	28 000 000	-	28 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			27 500 000	99 500 000	85 500 000	41 500 000	-	41 500 000
<u>TOTAL GENERAL</u>			430 137 719	154 071 000	159 853 662	424 355 057	239 658 929	184 696 128

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	420 994	406 433	219 484
- Factures non parvenues	59 510	51 260	51 260
<u>Sous total</u>	<u>480 504</u>	<u>457 693</u>	<u>270 744</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	2 976 269	7 601 899	3 557 221
- Effets à payer	29 340 420	53 841 269	57 650 305
- Retenue de garantie et assurance décennale	95 776	326 594	95 776
- Factures non parvenues	-	-	17 946
<u>Sous total</u>	<u>32 412 465</u>	<u>61 769 761</u>	<u>61 321 247</u>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>32 892 969</u></b>	<b><u>62 227 455</u></b>	<b><u>61 591 991</u></b>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Personnel rémunération dû	60 000	-	4 015
- Personnel, provisions pour congés payés	346 128	327 313	346 520
- Personnel, oppositions sur salaires	184	308	196
- Personnel, autres charges à payer	462 123	343 463	546 579
- Etat, retenues sur salaires	32 911	55 591	36 414
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	380 345	390 369	526 546
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	148 989	57 707	24 638
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	42 250	2 375	45 000
- Etat, TVA à payer	293 711	-	376 605
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	562 869	757 125
- Contribution conjoncturelle (voir note 26)	262 329	-	-
- Contribution sociale de solidarité (voir note 26)	84 707	42 980	308 788
- Etat, autres impôts et taxes à payer	15 987	20 091	26 041
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 384	9 819	10 396
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 746	43 746	43 746
- CNSS	294 661	303 884	219 827
- CAVIS	21 472	33 329	29 507
- CNAM	20 669	23 026	18 129
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	78 859	79 419	39 356
- Autres comptes créditeurs	363 039	162 180	263 193
- Avances sur cessions titres immobilisés	675 905	722 961	283 005
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	78 121	73 979	78 211
- Prestataires Recouvrement	227 118	360 762	253 776
- Prestataires Assurances	1 130 655	1 757 087	1 052 067
- Compte courant, fonds gérés	7 851	-	-
- Compte d'attente	430 211	777 411	430 211
- Diverses Charges à payer	504 500	393 089	327 938
- Autres produits constatés d'avance	3 999	3 809	220 934
- Provisions pour risques et charges	435 000	150 000	385 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 462 199</u></b>	<b><u>6 703 913</u></b>	<b><u>6 660 105</u></b>

## NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		35 145 833	35 145 833	35 145 833
- Complément d'apports		6 967	6 967	6 967
- Réserves pour fonds social	(C)	2 923 010	3 119 781	2 930 817
- Actions propres	(D)	(3 490 388)	(3 434 231)	(3 488 663)
- Résultats reportés		15 268 327	15 268 327	15 268 327
- Résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation		13 219 598	-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b><u>90 573 348</u></b>	<b><u>77 606 677</u></b>	<b><u>77 363 281</u></b>
Résultat de la période (1)		3 685 365	6 263 834	13 219 598
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(F)	<b><u>94 258 713</u></b>	<b><u>83 870 511</u></b>	<b><u>90 582 880</u></b>
Nombre d'actions (2)		4 770 410	4 778 203	4 774 944
Résultat par action (1) / (2)	(E)	0,773	1,311	2,769

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2020, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 mai 2017, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2019. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital social.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2019	229 485	3 488 663
Achats de la période	115	1 725
Solde au 30 juin 2020	229 600	3 490 388

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2020, 4,81% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 30 JUIN 2020**  
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultats en instance d'affectation	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>30 366 933</b>	<b>2 627 671</b>	<b>13 153 624</b>	-	<b>6 967</b>	<b>(3 247 071)</b>	<b>12 170 105</b>	<b>82 578 228</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			6 640 000	500 000	5 030 105				(12 170 105)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2019			(1 861 100)		1 861 100					-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(5 000 000)					(5 000 000)
Rachat d'actions propres							(187 160)			(187 160)
Encaissement de dividendes sur actions propres					223 498					223 498
Prélèvements sur fonds social				(7 890)						(7 890)
Résultat de la période close le 30 juin 2019									6 263 834	6 263 834
<b>Solde au 30 Juin 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>3 119 781</b>	<b>15 268 327</b>	-	<b>6 967</b>	<b>(3 434 231)</b>	<b>6 263 834</b>	<b>83 870 511</b>
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2019									(6 263 834)	(6 263 834)
Rachat d'actions propres							(54 431)			(54 431)
Prélèvements sur fonds social				(188 964)						(188 964)
Résultat net de l'exercice 2019									13 219 598	13 219 598
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 930 817</b>	<b>15 268 327</b>	-	<b>6 967</b>	<b>(3 488 663)</b>	<b>13 219 598</b>	<b>90 582 880</b>
Résultat de l'exercice 2019 en instance d'affectation						13 219 598			(13 219 598)	-
Rachat d'actions propres							(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(7 807)						(7 807)
Résultat de la période close le 30 juin 2020									3 685 365	3 685 365
<b>Solde au 30 Juin 2020</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>35 145 833</b>	<b>2 923 010</b>	<b>15 268 327</b>	<b>13 219 598</b>	<b>6 967</b>	<b>(3 490 388)</b>	<b>3 685 365</b>	<b>94 258 713</b>

## NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts de leasing	30 828 597	29 780 842	59 912 316
- Intérêts de retard	471 258	1 408 750	2 089 792
- Frais d'ouverture des dossiers	181 840	298 279	656 636
- Frais de rejet	440 854	926 980	1 899 720
- Frais sur vente	39 978	78 000	129 435
- Frais sur encaissement de titres de crédits	145 717	180 184	356 393
- Autres	9 286	21 425	34 218
<b>Total</b>	<u>32 117 529</u>	<u>32 694 460</u>	<u>65 078 510</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(50 777)	391 458	594 011
Intérêts de retard antérieurs	(194 707)	243 690	425 360
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(801 266)	(951 306)	(914 002)
Intérêts de retard	(16 698)	(539 759)	(348 230)
<b>Variation des produits réservés</b>	<u>(1 063 448)</u>	<u>(855 917)</u>	<u>(242 861)</u>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<u>31 054 081</u>	<u>31 838 543</u>	<u>64 835 649</u>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 164 812	4 484 427	8 195 753
- Intérêts des crédits des banques locales	7 902 711	9 138 582	18 200 549
- Intérêts des crédits des banques étrangères	7 184 656	3 537 814	7 791 863
- Intérêts des autres opérations de financement	1 633 419	1 680 236	4 257 076
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	282 843	204 443	448 284
<b>Total des charges financières des emprunts</b> (A)	<u>20 168 442</u>	<u>19 045 502</u>	<u>38 893 526</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(81 535)	(99 431)	(215 576)
- Autres charges financières	73 097	82 302	171 393
- Pénalités	-	-	25
<b>Total des autres charges financières</b>	<u>(8 438)</u>	<u>(17 129)</u>	<u>(44 158)</u>
<b>Total général</b>	<u>20 160 005</u>	<u>19 028 373</u>	<u>38 849 368</u>

## NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Intérêts des comptes courants	7 092	7 063	14 260
- Plus values sur cession des titres immobilisés	634 232	635 433	868 684
- Dividendes	185 989	407 988	407 988
- Plus values sur titres SICAV	3 460	4 189	-
- Plus values sur fonds gérés	235 567	180 225	541 976
- Intérêts des comptes CEA	145 483	80 000	223 531
- Intérêts sur chèques impayés	12 581	12 737	28 457
- Intérêts sur certificats de dépôt	381 966	94 157	423 921
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 606 370</u></b>	<b><u>1 421 790</u></b>	<b><u>2 508 817</u></b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Revenus des loyers des immeubles	67 590	61 940	114 526
- Ristournes assurances	38 776	23 271	99 338
<b><u>Total</u></b>	<b><u>106 366</u></b>	<b><u>85 211</u></b>	<b><u>213 865</u></b>

## NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Salaires et complément de salaires	2 150 971	2 106 462	4 319 176
- Charges connexes aux salaires	81 164	58 347	117 676
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	389 499	376 426	785 013
- Autres charges sociales	114 629	113 487	227 422
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 736 264</u></b>	<b><u>2 654 721</u></b>	<b><u>5 449 288</u></b>

## NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 525	3 391	10 502
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	301 462	291 009	586 787
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 333	1 333	2 667
- Transfert de charge	(9 600)	(9 600)	(19 200)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>296 720</u></b>	<b><u>286 134</u></b>	<b><u>580 756</u></b>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Achats de matières et fournitures	123 975	120 611	252 618
<u>Total des achats</u>	<u>123 975</u>	<u>120 611</u>	<u>252 618</u>
- Sous-traitance générale	67 828	89 696	173 442
- Locations	68 737	71 493	141 407
- Entretiens et réparations	168 727	128 915	294 704
- Primes d'assurances	30 840	31 673	62 568
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>336 132</u>	<u>321 777</u>	<u>672 122</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	280 890	231 325	454 231
- Publicités, publications & relations publiques	220 719	101 383	216 407
- Déplacements, missions et réceptions	23 098	27 285	43 990
- Frais postaux et de télécommunications	57 140	48 293	112 688
- Services bancaires et assimilés	103 419	132 196	261 629
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>685 267</u>	<u>540 482</u>	<u>1 088 944</u>
- Jetons de présence	40 000	40 000	80 000
- Rémunération du PCA	180 000	180 000	360 000
- Rémunération comité d'audit	10 500	16 500	27 000
- Rémunération comité des risques	10 500	16 500	27 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>241 000</u>	<u>253 000</u>	<u>494 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	66 979	64 818	133 544
- T.C.L	54 158	76 856	153 958
- Droits d'enregistrements et de timbres	7 460	3 455	5 699
- Autres impôts et taxes	5 208	5 300	10 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>133 805</u>	<u>150 428</u>	<u>303 892</u>
<u>Total général</u>	<u>1 520 179</u>	<u>1 386 297</u>	<u>2 811 577</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 991 346	4 457 049	6 884 166
- Dotations aux provisions collectives	-	-	(1 370 000)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 989 999)	(2 715 937)	(3 893 749)
- Créances radiées	-	351 875	460 608
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(324 441)	(412 944)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	(20 653)	(24 693)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	(6 781)	(8 337)
- Encaissement sur créances radiées	(4 650)	-	(81 030)
<u>Total</u>	<u>2 996 696</u>	<u>1 741 112</u>	<u>1 554 021</u>

## **NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS**

Les dotations nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<b>30 Juin 2020</b>	<b>30 Juin 2019</b>	<b>31 Décembre 2019</b>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 605	7 468	15 050
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	5 680	421 450	1 182 970
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	50 000	285 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	(8 000)	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	(7 952)
<b>Total</b>	<b>55 285</b>	<b>478 918</b>	<b>1 475 068</b>

## **NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<b>30 Juin 2020</b>	<b>30 Juin 2019</b>	<b>31 Décembre 2019</b>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 012	370	1 162
- Apurement de comptes	-	36 250	290 400
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 202	4 976	1 881
<b>Total</b>	<b>19 214</b>	<b>41 596</b>	<b>293 443</b>

## **NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<b>30 Juin 2020</b>	<b>30 Juin 2019</b>	<b>31 Décembre 2019</b>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	185	514
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	235	291	276
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>476</b>	<b>789</b>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>5 020 646</b>	<b>7 811 110</b>	<b>17 130 907</b>
<b>A réintégrer</b>			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 991 346	4 457 049	6 884 166
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 605	7 468	15 050
- Dotations aux provisions pour divers risques	50 000	50 000	285 000
- Dotations aux provisions sur titres de participation	5 680	421 450	1 182 970
- Reprises sur provisions fiscales 2016	-	-	4 613 361
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	-	110 136
- Reprises sur provisions fiscales 2018	-	-	4 641 138
- Diverses charges non déductibles	56 962	60 887	123 458
<b>A déduire</b>			
- Provisions fiscales 2016/2015 pour affaires en cours	-	-	4 440 532
- Reprises sur provisions comptables	-	-	4 924 103
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	8 000	-	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	7 952
- Dividendes	185 989	407 988	407 988
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>9 938 250</b>	<b>12 399 977</b>	<b>25 205 611</b>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 991 346	4 457 049	6 884 166
Provisions pour dépréciation des titres cotés	5 680	421 450	308 840
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>4 941 224</b>	<b>7 521 478</b>	<b>18 012 605</b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Société VOLTEQ PLUS	-	-	470 000
* Société INDUSTRIELLE ENGRAIS DU SUD	-	-	795 000
* Reste à investir	2 117 668	3 223 490	6 454 688
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>2 823 557</b>	<b>4 297 987</b>	<b>10 292 917</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</b>	<b>988 245</b>	<b>1 504 296</b>	<b>3 602 521</b>
<b>A imputer</b>			
- Acomptes provisionnels payés	1 080 756	929 261	2 787 784
- Retenues à la source	8 284	12 165	57 612
<b>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</b>	<b>(100 795)</b>	<b>562 869</b>	<b>757 125</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b>84 707</b>	<b>42 980</b>	<b>308 788</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b>56 471</b>	-	-
<b>Contribution conjoncturelle 2020</b>	<b>205 858</b>	-	-

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 446 274	38 123 500	38 123 500
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(46 824 813)	(43 082 776)	(41 446 274)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 593 916)	(3 745 235)	(3 745 235)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	4 821 939	4 965 709	4 593 916
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075	5 075
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	+	Note 5	-	-	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	-	Note 5	(7 412 467)	-	-
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 716 821)	(2 444 743)	(2 444 743)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 547 647	2 587 443	2 716 821
- TVA collectée	+		20 417 081	26 466 717	55 331 981
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 022 364)	(1 163 902)	(2 883 791)
- Remboursements principal	+	Note 5	86 830 020	113 624 089	238 299 612
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	32 117 529	32 694 460	65 078 510
- Autres produits d'exploitation	+	Note 18	106 366	85 211	213 865
- Créances virées en pertes	-	Note 22	-	(351 875)	(460 608)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	4 650	-	81 030
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	112 252	136 255
- Plus/Moins values sur relocations et transferts	-	Note 5	(56 410)	(508 286)	(769 177)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	59 217	132 422	132 422
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(16 413)	(531 837)	(59 217)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	260 545	971	2 079
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	6 998 184	8 979 409	14 995 877
			<u>131 966 247</u>	<u>175 943 528</u>	<u>367 896 824</u>

**Encaissements reçus des clients****NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	61 321 247	35 702 447	35 702 447
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(32 412 465)	(61 769 761)	(61 321 247)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(24 125)	(1 002)	(1 002)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	1 002	31 139	24 125
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	80 522 155	120 728 704	251 444 026
- TVA sur Investissements	+		13 574 115	21 167 088	42 421 870
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	45 000	18 033	18 033
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(42 250)	(2 375)	(45 000)
			<u>122 984 680</u>	<u>115 874 272</u>	<u>268 243 251</u>

**Investissements dans les contrats de leasing**

## NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	-	Note 13	4 015	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	+	Note 13	(60 000)	-	(4 015)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	196	196	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	(184)	(308)	(196)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(15 130)	(12 155)	(12 155)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	29 155	17 084	15 130
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	270 744	365 254	365 254
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(480 504)	(457 693)	(270 744)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	346 520	327 313	327 313
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(346 128)	(327 313)	(346 520)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	546 579	509 014	509 014
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(462 123)	(343 463)	(546 579)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	36 414	16 803	16 803
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(32 911)	(55 591)	(36 414)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	526 546	323 216	323 216
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(380 345)	(390 369)	(526 546)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	219 827	235 667	235 667
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(294 661)	(303 884)	(219 827)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	29 507	36 010	36 010
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(21 472)	(33 329)	(29 507)
- CNAM en début de période	+	Note 13	18 129	19 436	19 436
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 669)	(23 026)	(18 129)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 700	46 048	46 048
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(85 203)	(85 763)	(45 700)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	78 211	73 979	73 979
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(78 121)	(73 979)	(78 211)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 13	327 938	457 074	457 074
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 13	(504 500)	(393 089)	(327 938)
- TVA, payée sur biens et services	+		309 406	260 686	553 107
- Charges de personnel	+	Note 19	2 736 264	2 654 721	5 449 288
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	1 520 179	1 386 297	2 811 577
- Impôts et taxes	-	Note 21	(133 805)	(150 428)	(303 892)
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>			<b><u>4 129 572</u></b>	<b><u>4 078 408</u></b>	<b><u>8 472 742</u></b>

## NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	94 383	139 580	815 954
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(255 909)	(482 980)	(482 980)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	310 058	293 829	255 909 *
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	24 638	37 329	37 329
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(148 989)	(57 707)	(24 638)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 984 768	5 420 996	5 420 996
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(1 621 524)	(2 719 871)	(4 984 768)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	5 115 043	5 041 257	5 041 257
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(5 698 030)	(7 429 897)	(5 115 043)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	2 581 892	2 214 226	2 214 226
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(4 061 568)	(1 875 027)	(2 581 892)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	303 265	656 148	656 148
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(389 774)	(140 401)	(303 265)
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en début de période	-	Note 11	(7 982)	-	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de leasing en fin de période	+	Note 11	23 884	6 823	7 982 *
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 11	(40 350)	-	-
- Intérêts et commissions constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 11	275 239	270 311	40 350 *
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	20 160 005	19 028 373	38 849 368
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(282 843)	(204 443)	(448 284)
			<u>21 366 207</u>	<u>20 198 545</u>	<u>39 398 648</u>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité, présentés initialement sous la même rubrique "Intérêts comptabilisés en fin de période".

## NOTE 31 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	757 125	411 123	411 123
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	-	(562 869)	(757 125)
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 9	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 9	100 795	-	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	-	354 004	354 004
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	(262 329)	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	308 788	88 501	88 501
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(84 707)	(42 980)	(308 788)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 041	25 514	25 514
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(15 987)	(20 091)	(26 041)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	10 396	9 819	9 819
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(10 384)	(9 819)	(10 396)
- TVA payée	+		5 575 570	5 858 314	10 837 269
- Impôts et taxes	+	Note 21	133 805	150 428	303 892
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	988 245	1 504 296	3 602 521
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	84 707	42 980	308 788
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	262 329	-	-
			<u>7 874 393</u>	<u>7 809 219</u>	<u>14 839 082</u>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	292 896	140 034	1 681 669
- Régularisations	-	Note 8	(10 001)	-	-
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<b><u>282 895</u></b>	<b><u>140 034</u></b>	<b><u>1 681 669</u></b>

**NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	-	(185)	(514)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	53 988	1 045	1 831
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	15 012	370	1 162
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>			<b><u>69 000</u></b>	<b><u>1 230</u></b>	<b><u>2 480</u></b>

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 455 000	3 140 582	4 405 582
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>6 455 000</u></b>	<b><u>3 140 582</u></b>	<b><u>4 405 582</u></b>

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

			<u>30 Juin 2020</u>	<u>30 Juin 2019</u>	<u>31 Décembre 2019</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 875 000	1 883 500	3 154 863
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	-	4 999 700	5 999 640
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	634 232	635 433	868 684
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(283 005)	(214 100)	(214 100)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	675 905	722 961	283 005
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>			<b><u>2 902 132</u></b>	<b><u>8 027 494</u></b>	<b><u>10 092 092</u></b>

## NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
- Dividendes	+	Note 14	-	5 000 000	5 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	-	(223 498)	(223 498)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 670	43 670
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 746)	(43 746)	(43 746)
- Prélèvements sur fonds social	+	Note 14	7 807	7 890	196 854
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>			<b><u>7 807</u></b>	<b><u>4 784 316</u></b>	<b><u>4 973 280</u></b>

## NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			30 Juin 2020	30 Juin 2019	31 Décembre 2019
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 571 700)	(1 384 027)	(1 594 280)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	595 011	883 418	1 177 565
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 100 573	1 096 713	1 096 713
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(2 118 566)	(1 629 540)	(1 100 573)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	5 362 398	4 264 098	4 264 098
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(3 366 960)	(5 967 110)	(5 362 398)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 196	38 954	38 954
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(150 068)	(197 749)	(24 196)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	279 931	335 433	335 433
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(325 033)	(285 835)	(279 931)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	106 518	121 701	121 701
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(160 969)	(108 258)	(106 518)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(430 211)	(613 916)	(613 916)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	430 211	777 411	430 211
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	544 595	486 342	486 342
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	-	(61 230)	(544 595)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	-	Note 13	-	-	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	+	Note 13	7 851	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(603 370)	(627 765)	(627 765)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	686 157	599 742	603 370
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 052 067)	(1 691 969)	(1 691 969)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 130 655	1 757 087	1 052 067
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(220 934)	(18 524)	(18 524)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	3 999	3 809	220 934
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	972 138	786 357	1 640 133
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	4 202	41 226	292 281
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(235)	(291)	(276)
<b><u>Autres flux liés à l'exploitation</u></b>			<b><u>1 248 323</u></b>	<b><u>(1 393 922)</u></b>	<b><u>(205 137)</u></b>

## **NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE**

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, au 30/06/2020, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a également procédé à l'enregistrement de la vente de certaines valeurs mobilières auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et ce, par l'intermédiaire de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'à titre des autres opérations s'élèvent à 408 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

### **Commissions sur placement de certificats de dépôt :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de certificats de dépôt au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de certificats de dépôt facturées par la CGI s'élèvent au 30/06/2020 à 3.335 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

### **Commissions sur placement d'emprunts obligataires :**

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2020, une rémunération relative à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 75.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées, dont 8.832 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2020.

### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT, revenant à la CGI, soit un montant de 5.000 DT, au 30/06/2020.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30/06/2020, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à la période close le 30/06/2020, s'élèvent à 83.743 DT en HT, dont 66.168 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 17.575 DT rapporté au résultat de la période.

### **Contrat de location :**

La CGI loue 2 appartements appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing sis à la rue Pierre De Coubertin pour un montant annuel de 30.900 DT en HT.

Le produit locatif au titre de la période close le 30/06/2020 est de 15.450 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

### **Engagement Leasing :**

L'encours global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 30 Juin 2020 à 125.367 DT.

### **Frais de séjour**

Au 30/06/2020, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.711 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 Juin 2020, à 388.356 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30/06/2020, des intérêts pour un montant de 7.092 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

date d'émission	Echéance	Montant	taux	Charges de l'exercice
04/06/2020	03/08/2020	3 000 000	8,80%	19 194
24/06/2020	02/09/2020	2 000 000	8,80%	3 317
24/06/2020	22/09/2020	2 000 000	8,80%	3 312
24/06/2020	22/10/2020	2 000 000	8,80%	4 121
<b>Total</b>				<b>29 944</b>

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2020, s'élève à : 759 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2020, s'élève à : 2.060 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées au 30/06/2020, s'élève à : 11.150 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 2.770.000 DT

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 30/06/2020 s'élève à : 6.925 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 30/06/2020 s'élève à : 7.851 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

**Certificats de dépôt**

✓ La CIL a réalisé, en 2019 et 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme Hela BRIGUI HAMIDA, administrateur de la compagnie, détaillée comme suit :

Date d'émission	Echéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
18/12/2019	17/03/2020	1 000.000	10.55%	21 744
17/03/2020	15/06/2020	1 000 000	10.59%	25 792
15/06/2020	23/09/2020	1 000 000	8.8%	3 780
<b>Total</b>				<b>51 316</b>

**Engagements Leasing :**

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 30 Juin 2020 à 107.701 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

**Engagement Leasing :**

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2020 à 79.924 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 30 Juin 2020 à 170.278 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 30 Juin 2020 à 169.963 DT.

- **Rémunération des dirigeants**

- La charge supportée par la société au 30/06/2020, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 180.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

-Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de la période close le 30/06/2020 de :

- ✓ Une rémunération brute de 176.000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

### **NOTE 39 : *ENGAGEMENTS HORS BILAN***

#### **A- ENGAGEMENTS DONNES :**

##### **A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2020 à 10 508 619 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

##### **A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 75 090 653 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2020.

##### **A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2020 à 1 000 000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

#### **B- ENGAGEMENTS RECUS**

##### **B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2020 à 240 118 871 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

##### **B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2020 à 21 477 011 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, la société ne prenait pas en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions sur les créances de la clientèle. Sur décision du conseil d'administration de la société, et à partir de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019, la CIL tient désormais compte de la valeur des hypothèques valablement inscrites et récemment évaluées, selon les exigences de la réglementation de la BCT.

##### **B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2020 à 89 317 034 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

#### **B-4- Valeurs des biens, objet de leasing**

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 30 juin 2020 à 345 896 877 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

#### **C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

##### **C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2020 à 21 550 000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès Attijari Bank pour 5 550 000 DT, et de la EBRD pour 5 000 000 Euro.

#### **NOTE 40 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2020**

#### **MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

##### ***Introduction :***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 573 958 KDT et un bénéfice net de 3 685 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses

flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observations :**

**4.1 Impact de la pandémie COVID-19**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers intermédiaires 3.4 « Impact de la pandémie COVID19 », qui décrit les impacts potentiels de l'avènement de la pandémie du Covid-19 sur les activités de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

En application des dispositions des circulaires de la Banque centrale de Tunisie en lien avec la pandémie COVID19 et notamment celle de la circulaire n°2020-06, la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) a procédé au report d'échéances de 4.902 contrats totalisant 293.669 KDT d'encours financier.

Les reports d'échéances en principal sont de l'ordre de 52.260 KDT et les intérêts courus et non perçus au titre des contrats rééchelonnés s'élèvent, au 30 juin 2020, à 7.412 KDT et ont été constatés en produits de la période close à cette date.

A l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la compagnie ne peut pas être estimé d'une manière fiable.

**4.2 Révélation de faits délictueux**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le caissier de l'agence de Gafsa et consistant en la manipulation des coordonnées téléphoniques des clients de la société afin de rendre impossible leur contact et par la même le recouvrement de leurs impayés, tout en assurant lui-même ledit recouvrement contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 09 Juin 2020, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Gafsa.

De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

L'incidence de ladite infraction ne peut être actuellement estimée.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

**Tunis, le 1<sup>er</sup> Septembre 2020**

**Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Horwath ACF**

**Mustapha MEDHIOUB**

**Noureddine BEN ARBIA**